NATIONS
UNIES

S

# Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16319
6 février 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 56ème séance plenière de sa trente-huitième session, le 15 novembre 1983, l'Assemblée générale a adopté la résolution 38/11 intitulée "Nouvelle constitution raciale prévue par l'Afrique du Sud" 1/. Au paragraphe 6 de cette résolution, l'Assemblée générale

> "Prie le Conseil de sécurité d'examiner d'urgence les graves effets des prétendues 'propositions constitutionnelles' et de prendre toutes les mesures nécessaires, conformément à la Charte, afin d'éviter une nouvelle aggravation de la tension et des conflits en Afrique du Sud et dans l'ensemble de l'Afrique australe."

---

1/ Le texte de cette résolution n'est pas reproduit dans le présent document; pour le texte intégral, se reporter au document A/RES/38/11.

---
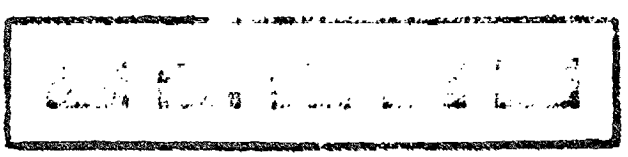
84-03472 2224S (F)